

VILLE  
DE  
**FLUMET**

73590 SAVOIE



Cité fondée en 1200  
par le Prince Aymon II de Faucigny

Station Classée de Tourisme

**ARRETE MUNICIPAL 22/2026**  
**PORTANT DELEGATION AUX ADJOINTS**

Le maire de la commune de Flumet  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,  
Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 3 le nombre des adjoints,  
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,  
Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à l'ensemble des adjoints,

**ARRETE**

**Article 1er** : A compter du 23 mars 2026, les TROIS ADJOINTS, M. Michel JOLY, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Marie-Pierre OUVRIER 2<sup>nd</sup>e adjointe et M. Christian OUVRIER-BUFFET sont délégués, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Urbanisme
- Social / Jeunesse / Sport / Ecole / Cantine
- Communication
- Bâtiments, réseaux, cimetière
- Voirie / déneigement
- Fêtes et animations
- Fêtes et animations
- Economie touristique
- Remontées mécaniques
- Agriculture et économie forestière
- Fêtes et animations

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

**Article 2** : La signature par ces adjoints des pièces et actes suivants : devis, actes administratifs en lien avec les domaines spécifiés ci-dessus, arrêtés en lien avec le domaine skiable, arrêté d'urbanisme devra être précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

Le Maire de la commune de Flumet, la secrétaire générale de mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie du présent arrêté sera transmise à Mme la préfète.

Fait à Flumet, le 21 mars 2026

Le Maire,

Jean-Christophe CROSSET-GRANGE



Téléphone 04 79 31 60 97 / 04 79 31 61 90

Site internet : [www.flumet.fr](http://www.flumet.fr) - Courriel : [mairie@flumet.fr](mailto:mairie@flumet.fr)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301142-20260321-22-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026  
Publication : 24/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

*(1) L'arrêté de délégation à un adjoint est un acte réglementaire qui doit, pour devenir exécutoire, être publié.*